

Campagne des subventions aux associations 2026

-

**Direction de l'insertion, de l'habitat
et de la cohésion sociale**

Propos introductif

Courant 2023

Contrôle relatif à la maîtrise des risques d'atteinte à la probité du Département de Seine-et-Marne par l'Agence Française Anticorruption

Réalisation

Suite à la transmission des éléments relatifs à notre fonctionnement, réalisation d'une cartographie des risques révélant plusieurs points d'amélioration :

Conclusions

- Formaliser les déclarations d'intérêts et les déports des élus dans la commission d'attribution des appels à projets
- Etre vigilant sur le processus d'attribution des subventions ne relevant pas d'un appel à projet
- Définir un plafond pour les subventions ne relevant pas d'un appel à projet

Propos introductif

Afin de prévenir les risques d'atteinte à la probité, la DIHCS a formalisé un règlement d'intervention en matière de subventions permettant de :



donner un cadre commun aux relations entre les bénéficiaires de subvention et la collectivité



rappeler un certain nombre d'obligations législatives

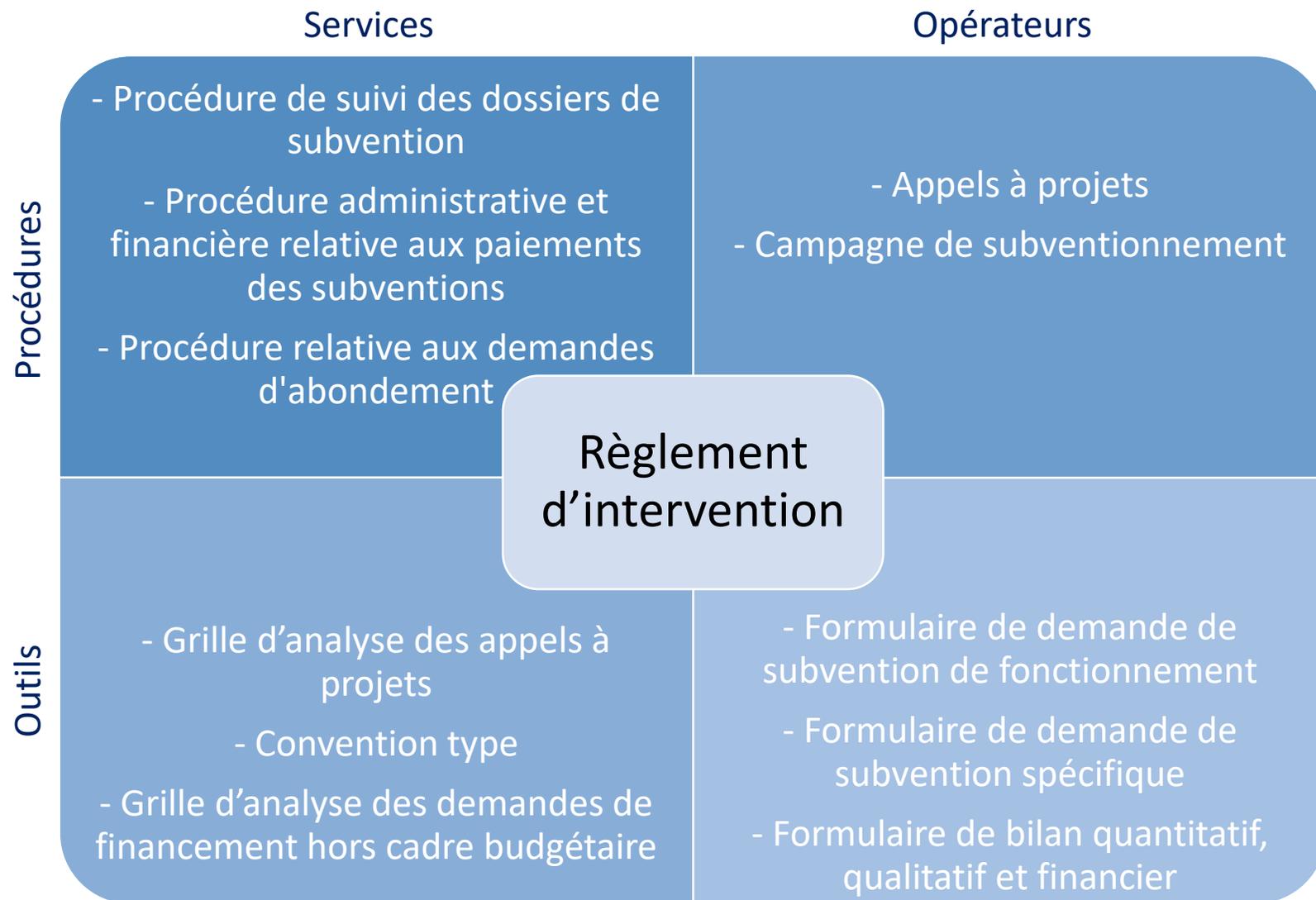


clarifier les conditions d'attribution et de versement des subventions par la collectivité vis-à-vis des bénéficiaires



préciser les engagements de la collectivité et des bénéficiaires

Déclinaison technique



Règlement d'intervention



Formulaire sub fct



Formulaire sub spécifique



Formulaire Sub IAE



Formulaire BQQF

Subventions concernées

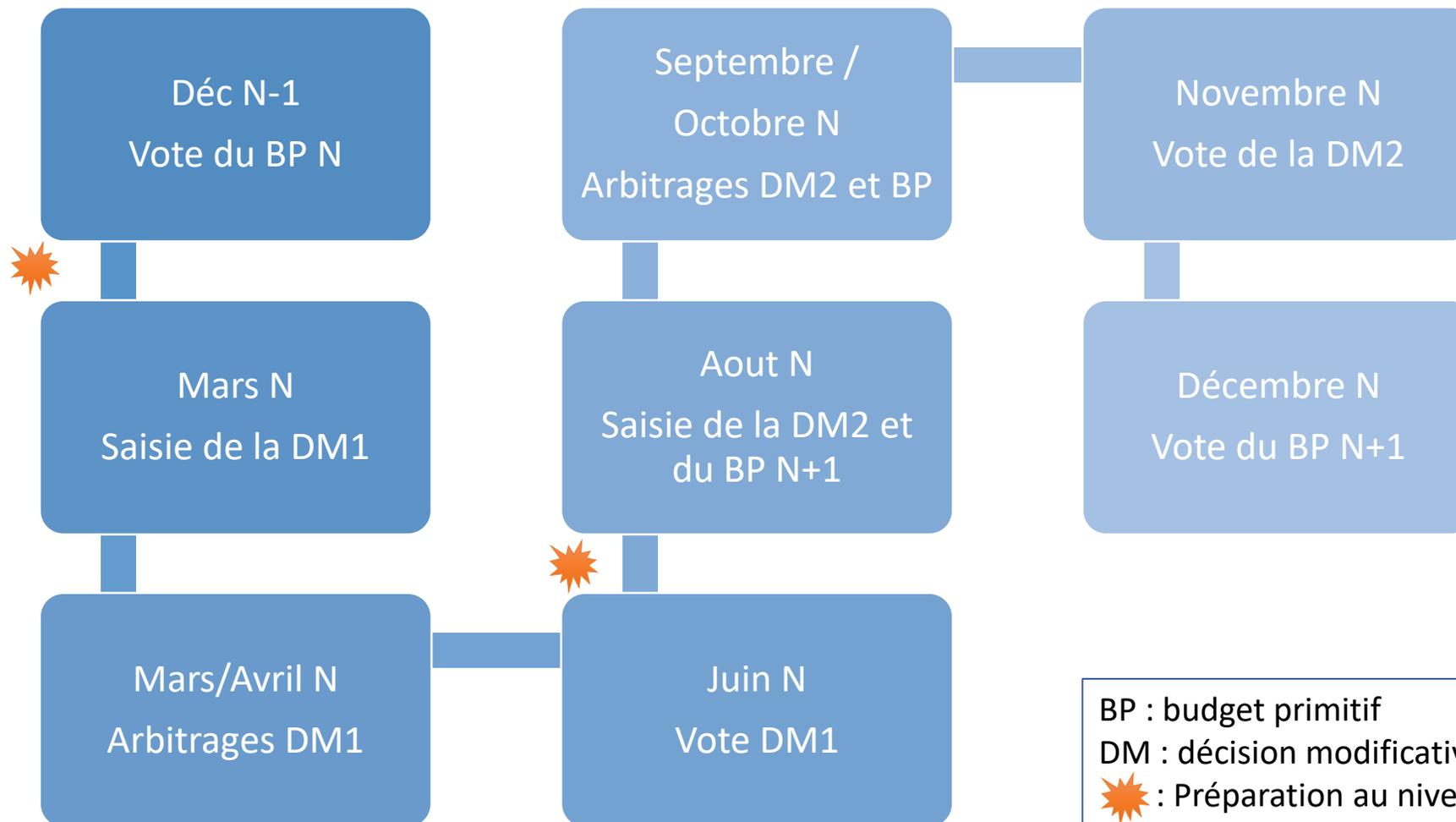
Subventions de fonctionnement

- elles concourent au fonctionnement général du bénéficiaire

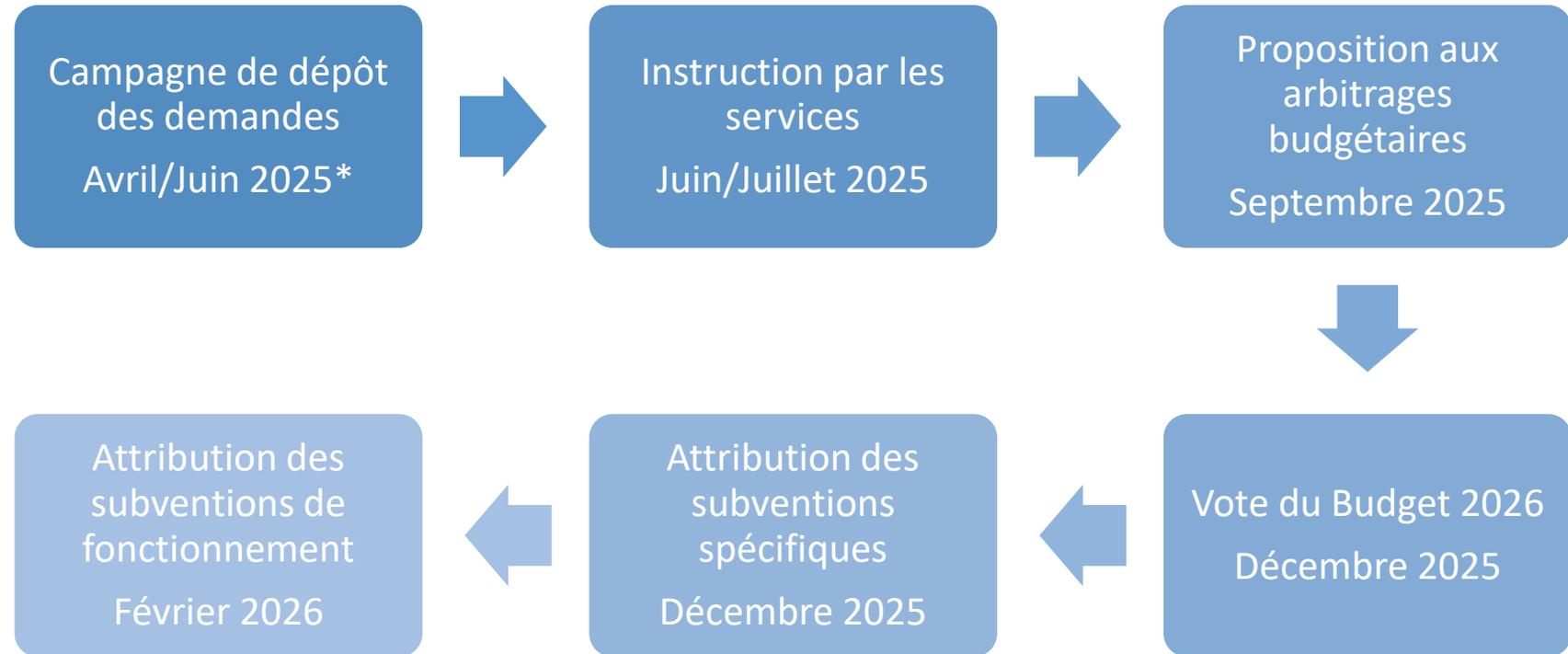
Subventions spécifiques affectées à un projet ou une action

- elles concourent à la réalisation d'un projet précis relevant d'une compétence de la DIHCS

Le calendrier budgétaire



Calendrier de la campagne



Procédure



Lancement de la campagne sur le site du Département
du 7 avril 2025 au 15 juin 2025



Vérification des critères d'éligibilité dans le *Règlement
d'intervention en matière de subventions de la Direction
de l'insertion, de l'habitat et de la cohésion sociale*



Complétude des dossiers de demandes de subvention



Envoi par mail à DIHCS-SAF@departement77.fr
avant le 15 juin 2025

Axes d'intervention



Vos interlocuteurs

Service administratif et financier : Karine BANNERY

karine.bannery@departement77.fr

Service Dispositifs d'insertion : Cécile VEDEL

cecile.vedel@departement77.fr

Service Habitat : Catherine BOURDON

catherine.bourdon@departement77.fr

Cohésion sociale, action sociale : Mathias JULLIARD

mathias.julliard@departement77.fr

Nous répondons à vos questions



Département de Seine-et-Marne

Hôtel du Département

CS 50377

77010 Melun cedex

Tél. 01 64 14 77 77

seine-et-marne.fr

